



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

Travaux des Productions Horticoles

➔ Ouvrier qualifié en maraîchage et horticulture



Spécialité : productions légumières et florales

PUBLIC

- Adulte justifiant d'une année d'activité professionnelle à temps plein, tous secteurs confondus
- Jeunes de 16 à 25 ans pour la voie par apprentissage

En apprentissage ou en formation professionnelle continue

OBJECTIFS

- Viser un emploi d'ouvrier qualifié en production légumière ou florale (débouchés en maraîchage, horticulture, jardinerie, collectivités, ...)
- Obtenir un diplôme d'ouvrier qualifié en production légumière ou florale

NOS SPECIFICITES

- Séances de travaux pratiques dans les serres de notre exploitation et chez les professionnels de l'horticulture et du maraîchage
- Formation de terrain adaptée aux conditions d'exercice du métier avec mises en situation professionnelle pour les évaluations
- Nombreuses visites d'entreprises
- Possibilité de suivre la formation en alternance CFPPA / entreprise (contrat de 2 ans) ou en formation professionnelle continue (environ 8 mois)

FORMATION

DURÉE

- Le parcours de formation est **personnalisé en fonction du projet professionnel** du candidat et de son parcours antérieur. La durée de la formation est par conséquent variable.
- Parcours complet : 25 semaines (ou 800 heures) au Centre et 7 semaines en milieu professionnel dont au moins 2 en maraîchage et 2 en horticulture
- 2 dates d'entrée en formation en septembre
- D'autres parcours de formation sont envisageables.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir au minimum 18 ans (apprentis à partir de 16 ans)
- Aptitudes physiques
- Posséder un niveau équivalent au CAP ou 3^{ème}
- Valider les tests de positionnement et l'entretien de motivation
- Avoir un maître d'apprentissage si formation par la voie de l'apprentissage dans une exploitation horticole ou maraîchère

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

Travaux des Productions Horticoles



CONTACTS

CFPPA SAVOIE-BUGEY

Responsable de formation
Nicolas ROCHE

Informations pédagogiques :
nicolas.roche@educagri.fr

Informations adminis. et financières
cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr

DOMAINE REINACH
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
Tel : 04.79.25.42.02
Fax: 04.79.25.44.08

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr
www.reinach.fr



FORMATION (suite)

UNITÉS DE SPÉCIALISATION

- Réaliser la multiplication des végétaux
- Réaliser l'installation et le suivi des cultures
- Réaliser la récolte et la préparation des commandes

UNITÉS D'OPTION

- Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles, en vue de sa pratique professionnelle
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole

UNITÉS CAPITALISABLES D'ADAPTATION RÉGIONALE (UCARE)

Commercialisation des produits horticoles, compositions florales, conception et réalisation de massifs, taille d'arbres fruitiers, transformation des légumes ...
La liste des UCARE évolue selon les années.

UNITÉS GÉNÉRALES

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

VALIDATION

- Diplôme de **niveau 5** du Ministère de l'Agriculture
- Les 10 unités capitalisables (UC) doivent être acquises pour la délivrance du diplôme. Les UC de spécialité et les UCARE sont validées en situation professionnelle
- 100% de réussite entre 2014 et 2017

PRATIQUE

- Frais pédagogiques et rémunération selon le statut du candidat
- Formation pouvant être financée par le Conseil Régional et le FSE, ou autres modalités (CIF, Pôle Emploi, AGEFIPH, CPF, FAFSEA, ...)
- Possibilité de restauration et d'hébergement suivant les places disponibles

POURSUITES DE FORMATION

- Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) - niveau 4